



Montreuil, le 20/09/2021

GOOGLE A LA DGFIP :

Suite ... et pas fin !

Nous alertons de son arrivée depuis novembre 2020 sur notre site et l'un de nos représentants s'est livré à un exercice de vulgarisation pour le grand public en août 2021 sur Europe 1 : la DGFIP va avoir recours à Google pour chercher les bâtiments, les piscines et les terrasses non déclarées sur le territoire.

Nous pourrions nous poser légitimement la question de savoir si les 12 millions du contrat représentent une aide aux entreprises... Elle pourrait faciliter le paiement des amendes pour non-respect des règles de la concurrence ou pour fraude fiscale.

Nous pourrions légitimement nous dire qu'une personne qui a commis certains délits ne peut pas entrer à la DGFIP, tout simplement, parce que, selon l'administration, on ne peut pas lui faire confiance.

Toutefois, cela ne semble pas s'appliquer à une entreprise multi-condamnée au niveau mondial pour utilisation des données privées.

Nous pourrions nous interroger, nous nous interrogeons et nous le condamnons sans réserve.

Quid de la mise en place de ce projet ?

D'après nos informations, Capgemini a récupéré les photos de l'IGN, les aurait transférées à Google pour le retraitement des images puis s'est empressé de les envoyer à un sous-traitant à Madagascar pour qu'on apprenne à l'Intelligence Artificielle à dessiner et à détecter les fameuses piscines. Visiblement faire appel aux géomètres chargés de ces relevés ne leur est pas venu à l'esprit...

L'apprentissage s'est donc fait et cette partie est presque terminée.

Dès que nous avons eu cette information la CGT Finances Publiques a saisi des élus et parlementaires afin de dénoncer la méthode employée par la DGFIP et le choix des intervenants et demandant qu'une enquête soit ouverte sur ce dossier.

Quid des premiers résultats?

Les dessins de l'IA ressemblent à ceux d'un enfant de 4 ans qui travaille sans règle.

On est donc bien loin de tracés de bâtiments sur un plan. Pour un être né il y a quelques mois, ce n'est pas si mal !

Sauf qu'il s'agit d'une intelligence artificielle en fin de conception.

On peut alors légitimement se dire que l'on est proche d'un électroencéphalogramme plat, comme beaucoup d'autres intelligences depuis le début de cette affaire.

On est visiblement très loin de la détection automatique des piscines et des bâtis !

Vu la qualité de transfert sur le plan, on peut craindre que ceux détectés atterrissent chez le voisin. De là à obtenir une différenciation entre une piscine hors sol (non taxable) et une piscine classique (taxable), l'IA a beaucoup de progrès à faire.

Un tel traitement de données ne pourra se faire sans une lourde intervention humaine et dans ce cas quel est l'intérêt d'une telle opération ?

La CGT Finances Publiques dénonce la volonté d'utilisation de l'Intelligence Artificielle à marche forcée tant pour le cadastre que dans le contrôle fiscal.

Les résultats ne semblent pas concluants. Ce ne sont que des prétextes pour supprimer des emplois.

L'Intelligence artificielle ne peut pas tout ! Elle doit être au service d'agents qualifiés pour la bonne exécution de nos missions et développée par nos services.

La CGT Finances Publiques demande l'arrêt de cette opération qui nuit de plus à la sécurisation des données et exigeons le recrutement à hauteur des besoins de personnels qualifiés pour effectuer ces missions sur le terrain, mais aussi pour développer le traitement de l'information.

